

Dossier de presse

LES ÉCOCENTRES DES GRANDS PRÉS ET DU PRÉ-POITIERS DE NEVERS AGGLOMÉRATION



ÉCOCENTRES



DES GRANDS PRÉS
ET DU PRÉ-POITIERS DE
NEVERS AGGLOMÉRATION

SOMMAIRE

Les déchèteries deviennent des écocentres, une nouvelle ère pour les usagers de Nevers Agglomération

Un des chantiers les plus importants de Nevers Agglomération mené par un groupement d'entreprises locales

1

Un exemple pour l'Économie sociale et solidaire du territoire

2

Fonctionnement et horaires des écocentres de l'Agglomération

3

Guide pratique pour les usagers : bien préparer sa visite à l'écocentre

4

Nevers Agglomération engagée dans la transition écologique

5

6

1. Les déchèteries deviennent des écocentres, une nouvelle ère pour les usagers de Nevers Agglomération

Avec 90 000 passages par an et près de 12 000 tonnes de déchets récupérés, les déchèteries de Nevers Agglomération sont des équipements essentiels pour les habitants mais aussi pour le territoire en termes de valorisation des déchets produits.

Aujourd’hui, les déchèteries se transforment en écocentres et deviennent des lieux modernes au service des usagers et de véritables outils d’innovation sociale pour le territoire en les inscrivant dans la philosophie de l’Économie sociale et solidaire : réemploi, insertion, partenariat avec des structures associatives, magasin solidaire...

Une transformation des déchèteries de l’Agglomération en écocentres

« Ce projet illustre la démarche de Nevers Agglomération pour une gestion plus durable et plus juste des déchets. Grâce à ces deux écocentres, chaque habitant du territoire bénéficie d’un même niveau de service, moderne et performant » se félicite Denis Thuriot, **président de Nevers Agglomération, maire de Nevers et conseiller régional de Bourgogne-Franche-Comté**.

Pour mener à bien ce projet, au service de Nevers Agglomération, SUEZ s'est entouré de trois acteurs locaux impliqués dans l'écosystème nivernais : Chaumette Dupleix, Atelier Bentejac et Suez Consulting ; et trois structures ESS du territoire (ANAR, ASEM et EMMAUS). Ce projet mobilise près de 20 entreprises, avec une forte implication des acteurs locaux.

Qu'est-ce qu'un écocentre ?

L'écocentre est un lieu moderne et innovant au service des usagers de l'Agglomération, qui vise à transformer la manière dont les déchets, considérés ici comme des « devenirs », sont gérés et valorisés au sein de l'Agglomération.

L'écocentre se divise en 4 zones distinctes :

- la zone déchèterie avec un système inspiré du “drive”, où l’usager ne s’arrête qu’une seule fois pour décharger ses devenirs au pied de son coffre ;
- une seconde zone avec plusieurs points d’apports volontaires mis à disposition, par exemple pour les textiles ou encore le verre ;
- une zone comprenant le préau des matériaux, où sont mis à disposition de tous les usagers du site gratuitement des matériaux de construction récupérés sur site, mais également 2 alvéoles pour déposer les végétaux et les gravats, avec une entrée directe dédiée ;
- la zone comprenant l’atelier de réparation et, à l’écocentre des Grands Prés, le magasin solidaire La Recyclerie, où sont revendus à des prix accessibles les devenirs qui ont pu être réparés et reconditionnés.

L'écocentre est une illustration concrète de ce qu'est l'économie circulaire sur le territoire de Nevers Agglomération et de l'expertise de SUEZ en matière de solutions pour la gestion des déchets. Il concrétise l'engagement de Nevers Agglomération en faveur de la transition écologique, d'une gestion des ressources et une économie circulaire pérennes et responsables.

Quels avantages pour les usagers ?

- **faciliter le geste de tri**, avec un système "drive" et un point d'arrêt unique pour tous les déchets (hors déchets verts et gravats) avec un accompagnement par les agents valoristes ;
- **diminuer le temps d'attente des usagers** : l'objectif est de réduire de plus de 50 % le temps d'attente avant de rentrer sur le site, là où avant on observait sur les anciennes déchèteries jusqu'à 1h d'attente à certaines périodes. Une fois que l'usager a badgé pour rentrer sur le site, l'ensemble du parcours ne dure que 15 minutes maximum, au lieu de 25 à 30 minutes en moyenne dans une déchèterie traditionnelle ;
- **redonner du pouvoir d'achat**, avec la création d'un nouveau magasin solidaire « La Recyclerie » et son atelier de réparation d'une surface de 1200 m²

RECYCLERIE

Magasin solidaire de 1200 m²



Quels avantages pour la collectivité ?

- ✓ **un site éco-exemplaire** sur le plan environnemental et architectural, s'intégrant complètement dans le Plan Climat Air Énergie territorial (PCAET) de Nevers Agglomération ;
- ✓ **une qualité du tri améliorée** avec un pré-tri par les usagers, accompagnés et contrôlés par des agents valoristes pour maximiser le réemploi (interception des objets réemployables lors de chaque dépôt) et une valorisation optimale des déchets ;
- ✓ **des infrastructures modernisées et fonctionnelles** pour améliorer le service rendu aux usagers ;
- ✓ **une vitrine accessible au grand public et aux scolaires** avec un parcours de visite et une salle pédagogique dédiés pour sensibiliser à la gestion des déchets au quotidien ;
- ✓ **un même niveau de service pour tous les habitants de l'Agglomération** avec l'écocentre du Pré-Poitiers, situé à l'ouest et l'écocentre des Grands Prés, à l'est. Ces deux écocentres offrent à chacun les mêmes fonctionnalités : expérience usager simple et moderne, dispositif rapide de dépôt des déchets, performance optimale du tri, plateformes au sol pour dépôt des déchets verts et gravats, préau des matériaux et captages des "devenirs".

2. Un des chantiers les plus importants de Nevers Agglomération mené par un groupement d'entreprises locales

Un groupement d'entreprises locales

Pour créer ce projet pour Nevers Agglomération, SUEZ a su nouer des partenariats et proposer une offre portée par un groupement de 3 acteurs locaux impliqués dans l'écosystème nivernais : Chaumette Dupleix, Atelier Bentejac et Suez Consulting ; et trois structures ESS du territoire (l'ANAR, l'ASEM et EMMAÜS). Au total, ce sont près de 110 personnes impliquées pour une vingtaine d'entreprises locales représentées.

Le montant global de ces deux chantiers est de près de 13 M€ HT, dont près de 8,9 M€ pour le nouvel écocentre des Grands Prés et 3,9 M€ pour l'écocentre du Pré-Poitiers. Ces investissements et travaux de remodernisation et d'agrandissement font de ces deux écocentres, les sites les plus importants de Bourgogne-Franche-Comté. **Ce projet a bénéficié du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté 2021-2027 :**



COFINANCIÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Une construction exemplaire en termes de conception partenariale et de respect de l'environnement

Pour la réalisation de ce projet d'envergure, Nevers Agglomération est accompagnée depuis 2021 par l'AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage) Setec Énergie Environnement. Les travaux débutés respectivement le 9 décembre 2023 pour les Grands-Prés et le 15 octobre 2024 pour Pré-Poitiers, font de ces constructions des chantiers exemplaires à plusieurs titres.

D'abord, parce qu'ils illustrent la pertinence du modèle retenu de "Marché public global de performance", qui allie à la fois conception, déconstruction, réalisation et exploitation-maintenance. Pour SUEZ, qui exploitera les écocentres de l'agglomération de Nevers, c'est l'assurance d'être inclus dans la conception et la construction du site et de veiller à la cohérence des choix retenus par rapport aux enjeux d'exploitation, notamment pour avoir l'assurance de tenir ses engagements en termes de performance.

Exemplaire ensuite pour l'environnement, car pour la construction de l'écocentre des Grands Prés, c'est une friche industrielle de 21 000 m² qui a été dépolluée au niveau de ses sols. De plus, les deux écocentres s'intègrent parfaitement dans le PCAET de Nevers Agglomération avec :

1. un bâtiment d'exploitation sous la norme RE 2020 ;
2. un évitement des consommations électriques grâce à des ouvertures plexiglass sur la partie drive pour profiter de la lumière naturelle, et des horaires d'ouverture en fonction des saisons (fermeture plus tôt en hiver) ;
3. un bardage en bois d'origine locale ;
4. un captage séparé des eaux de toiture pour réutilisation et limitation des prélèvements d'eau potable ;
5. une optimisation des impacts des gaz à effet de serre (GES) des transports par massification sur les sites et transport en semi-remorques FMA de 90 m³ ;
6. la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur les deux écocentres s'intègrent ;
7. la récupération d'eau de toiture pour privilégier l'utilisation d'eau de pluie pour le nettoyage des installations d'exploitation et la remise en état des devenirs au niveau de l'atelier.

Exemplaire, le site n'en reste pas moins aménageable avec des espaces réservés pour d'éventuelles constructions futures en fonction de l'évolution des besoins.

3. Un exemple pour l'Économie Sociale et Solidaire du territoire

Les principes de solidarité et d'utilité sociale qui sont au cœur du concept d'Économie sociale et solidaire sont également au cœur du concept de l'écocentre.

D'abord en considérant les objets que ramènent les usagers non plus comme des déchets, mais comme des "devenirs", les agents valoristes qui accompagnent l'usager dans son geste de tri, s'assurent que chaque objet pourra être valorisé, soit par sa matière, soit parce qu'il est réparable ou réutilisable et pourra alimenter ainsi la **recyclerie** ou **le préau des matériaux** présents sur site.

Le préau des matériaux, qu'est-ce que c'est ?

C'est un espace de don et de récupération de matériaux utiles pour les travaux et bricolage. Sous le préau sont mis à disposition gratuitement des matériaux de construction récupérés par les agents valoristes dans la zone déchèterie : parpaings, poutres, planches, carrelages, tuyaux PVC, huisseries. Parce que ce qui ne sert plus à certains, peut servir à d'autres !

Chacun peut se servir librement dans le préau, dans la limite du raisonnable et de la non revente.



La recyclerie, comment ça marche ?

La **recyclerie** est un magasin solidaire de 700 m² ouvert à tous, 6 jours par semaine. Elle possède sa propre entrée, ainsi qu'un parking d'une trentaine de places pour accueillir les clients.

Parmi les objets déposés à la déchèterie, certains peuvent être récupérés, remis en état ou valorisés afin de se voir offrir une seconde vie. Grâce à l'**atelier**, un espace de plus de 500 m², des agents en insertion récupèrent les objets, les réparent et les mettent à nouveau à la vente, à prix modique, à la boutique solidaire La Recyclerie. Les clients y trouveront ainsi un stock d'objets à prix accessibles.

NB : Pour répondre à la revalorisation des déchets sur l'écocentre du Pré-Poitiers, un **captage des « devenirs »** est mis en place sur le site. Ces « devenirs » sont ensuite transférés vers la Recyclerie de l'écocentre des Grands Prés, où ils peuvent être réparés, reconditionnés et proposés à la revente à des prix accessibles.

Des structures de l'ESS acteurs des écocentres des Grands Prés et de Pré-Poitiers

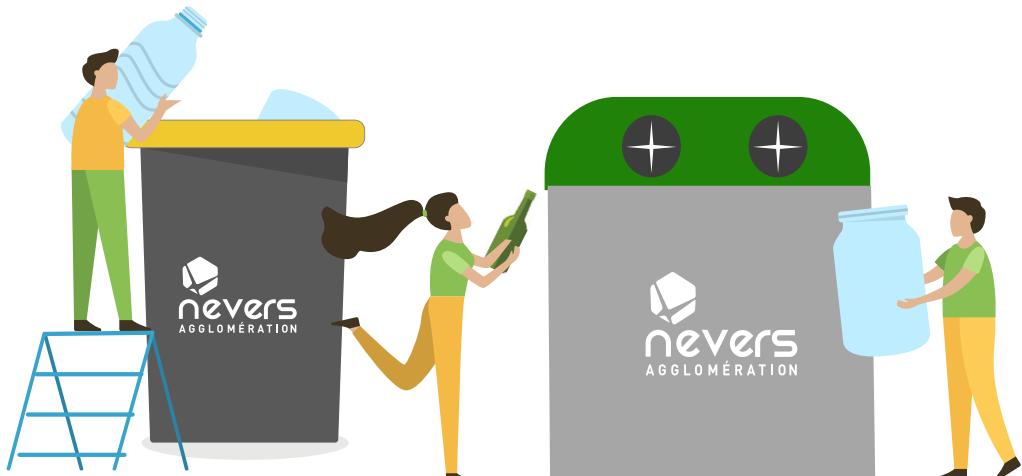
SUEZ a mis en place un partenariat avec trois associations locales d'Économie sociale, solidaire et d'insertion aux compétences complémentaires :

- **EMMAÜS**, à l'écocentre des Grands Prés : mise en place d'agents recycleurs, en complément des agents SUEZ, pour l'accueil des usagers, l'aide au tri, la détection des objets réemployables et l'optimisation du tri ; la remise en état des objets réparables et réemployables au sein de l'atelier et l'exploitation de la recyclerie ;

- **l'ANAR 58 (Association nivernaise accueil et réinsertion)** à l'écocentre du Pré-Poitiers : à partir du 2^e semestre 2025, mise en place d'agents recycleurs, en complément des agents SUEZ, pour l'accueil des usagers, la détection des objets réemployables et l'optimisation du tri ; le transport des flux réemploi entre les deux pour l'approvisionnement de l'atelier et de la recyclerie ;

- **l'ASEM (Acteurs solidaires en marche)** : entretien des espaces verts, nettoyage des locaux et collecte des vélos (depuis le 1^{er} mars 2023).

UNE VITRINE DU TERRITOIRE POUR LA GESTION DES DÉCHETS



Le site intègre un parcours de visite et une salle pédagogique dédiés pour accueillir le grand public et les scolaires, afin de les sensibiliser à la gestion des déchets au quotidien.

Le parcours permet de découvrir de manière ludique et concrète le tri, le recyclage et les multiples valorisations des déchets du territoire.

4. Fonctionnement et horaires des écocentres de l'Agglomération

1. L'écocentre des Grands Prés

Les usagers de l'est de l'Agglomération peuvent bénéficier de l'expérience de l'écocentre des Grands Prés, situé rue Francis-Garnier aux horaires suivants :



- Lundi et mercredi : 8h à 12h et 14h à 19h
- Mardi et jeudi : 14h à 19h
- Vendredi et samedi : 8h à 19h

Il passera en horaires d'hiver à compter du **1^{er} novembre jusqu'au 28 février** comme suit :

- Lundi et mercredi : 9h à 12h et de 14h à 17h
- Mardi, jeudi et vendredi : 14h à 17h
- Samedi : 9h à 17h

La **Recyclerie**, le magasin de vente de seconde main sur site est ouverte aux horaires suivants :

- Lundi, mercredi et vendredi de 10h à 17h
- Samedi de 9h à 18h (jusqu'à 17h en horaires d'hiver)

En service depuis le 15 octobre 2024, **l'écocentre des Grands Prés a déjà permis de capter et de réemployer plus de 26,5 tonnes d'objets, soit l'équivalent de 9 bennes entières, sauvés de l'enfouissement entre janvier et juin 2025. D'octobre 2024 à juin 2025, les résultats traduisent déjà une dynamique forte : c'est 34 % de fréquentation en plus et 60 % de tonnage supplémentaire collecté chaque mois depuis son ouverture, en comparaison avec la déchèterie des Taupières en 2024.**

Et toujours la déchèterie mobile pour les habitants de l'Agglomération.

Elle se déplace une fois par semaine à Pougues-les-Eaux et Challuy.



Écocentre du Pré-Poitiers



2. L'écocentre du Pré-Poitiers.

Depuis 1995, le site du Pré-Poitiers joue un rôle central dans la gestion des déchets, comptant pour plus de 60% des **90 000 passages et 12 000 tonnes de déchets collectés annuellement sur l'agglomération**. Face à cette activité soutenue et à l'évolution des besoins, Nevers Agglomération a décidé de tripler sa surface, aux côtés de SUEZ, en transformant ce site en un écocentre nouvelle génération, complémentaire de celui des Grands Prés, inauguré en 2024.

Les usagers de l'ouest de l'Agglomération pourront découvrir cette nouvelle expérience dès le 2 septembre, avec l'ouverture au grand public de l'écocentre du Pré-Poitiers, situé rue du Pré-Poitiers. Il sera ouvert :

- Lundi et mercredi : 8h à 12h et de 14h à 19h
- Mardi et jeudi : 8h à 12h
- Vendredi et samedi : 8h à 19h

Il passera en horaires d'hiver à compter du **1^{er} novembre jusqu'au 28 février** comme suit :

- Lundi et mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Mardi, jeudi et vendredi : 9h à 12h
- Samedi de 9h à 17h



**Plus d'infos sur les horaires et sites sur
mon service déchets Nevers**

FLASHEZ-MOI



5. Conseils pratiques pour bien préparer sa visite à l'écocentre

1. CONSEIL : UN CHARGEMENT ORGANISÉ, DU TEMPS DE GAGNÉ !

- avant de me rendre à l'écocentre, je sépare ce qui est irrécupérable de ce qui peut être réparé ou donné (jeux, jouets, décoration, etc.), je trie les matériaux inertes (bois, métaux, pvc, faïence, etc.) dont je n'ai plus besoin et qui peuvent être mis à disposition d'autres habitants dans le "préau des matériaux" ;
- j'organise mon coffre et/ou ma remorque par "famille" de déchets pour gagner du temps au déchargement : réemployable, meubles, bois, placo plâtre, métaux, électriques et électroniques, déchets dangereux (peintures, solvants, etc.), cartons, textiles, verre, déchets verts, etc. ;
- je vide les cartons d'emballage et je les plie (gain de place !) ;
- je ne mélange pas les produits dangereux et je les transporte toujours dans un contenant hermétique, de préférence celui d'origine.

2. CONSEIL : VOUS AVEZ UNIQUEMENT DES VÉGÉTAUX OU DES GRAVATS ? PRENEZ L'ENTRÉE DÉDIÉE !

Si vous ne souhaitez déposer QUE des végétaux ou des gravats, il existe à l'écocentre des Grands Prés et à l'écocentre du Pré-Poitiers, une entrée dédiée pour accéder directement à ces plateformes sans passer par l'accès principal. Vous réduisez ainsi votre temps d'attente et évitez de traverser les zones de dépôts non pertinentes pour vous.

3. CONSEIL : ÉVITEZ LES PÉRIODES D'AFFLUENCE

Venez plutôt en début de matinée ou entre midi et 14h. Si vous le pouvez, évitez le lundi.

L'écocentre des Grands Prés sera ouvert en horaires d'été jusqu'au 30 octobre :

Lundi et mercredi : 8h à 12h et 14h à 19h
Mardi et jeudi : 14h à 19h
Vendredi et samedi : 8h à 19h

La Recyclerie, le magasin de vente de seconde main sur site, sera quant à lui ouvert à partir :

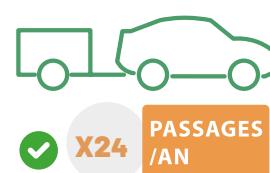
Lundi, mercredi et vendredi de 10h à 17h
et le samedi de 9h à 17h.

L'écocentre du Pré-Poitiers sera ouvert en horaires d'été jusqu'au 30 octobre :

Lundi et mercredi : 8h à 12h et 14h à 19h
Mardi et jeudi : 8h à 12h
Vendredi et samedi : 8h à 19h

Modalités d'accès

Pour les habitants de Nevers Agglomération, de La Grippe, de Pont-Saint-Ours, le nombre de passages est limité à 24 par an et par badge, sans limite de volume et pour tous types de déchets autorisés. À partir du 25^e apport, chaque passage est facturé 10 €, quel que soit le volume apporté.



Pour les habitants en dehors des communes listées, les apports sont payants à hauteur de 10€ TTC par passage, quel que soit le volume apporté pour les déchets suivants : bois, déchets encombrants incinérables et non incinérables, DDS (produits chimiques), gravats, déchets verts et le placo plâtre. Les apports sont gratuits pour les autres déchets.

4.

CONSEIL : EN DÉCHÈTERIE, J'ADOpte LA BONNE ATTITUDE

- je prépare mon badge pour l'entrée sur site ;
- j'applique les consignes de tri ;
- je respecte le code de la route ;
- je fais preuve de savoir-vivre avec les autres usagers et les agents de déchèterie... même quand il y a du monde !

Vous n'avez pas encore votre badge ? Rendez-vous à l'accueil de l'écocentre muni d'un justificatif de domicile et le gardien vous remettra un badge d'accès actif immédiatement.

5.

CONSEIL : L'IMPORTANCE DU BON GESTE DE TRI

Les professionnels (artisans, commerçants, PME-PMI, services techniques des collectivités) ne sont pas admis sur les déchèteries pour particuliers.

Nous vous invitons à vous diriger vers la déchèterie pour professionnels (5 impasse des Taupieres Nevers).

Nous vous rappelons que les déchets suivants sont interdits sur les Écocentres de Nevers Agglomération et doivent être traités dans des exutoires spécialisés.

NON AUTORISÉS

- | | |
|---|---|
| ✗ Cuve à fioule - Fibre optique | ✗ Les déchets industriels |
| ✗ Contenants Gaz de particulier inférieurs à 10Kg (reprise en point de vente) | ✗ Les déchets radioactifs (ANDRA) |
| ✗ Pneus jantés | ✗ Les déchets d'activités et de soins à risques infectieux (seringues...) |
| ✗ Traverses de chemin de fer ou poteau EDF | ✗ Cadavres d'animaux |
| ✗ Extincteurs | ✗ Carcasses voitures VL |
| ✗ Panneaux photovoltaïques | ✗ Engins explosifs/Munitions/Armes |
| ✗ Les ordures ménagères et emballages recyclables | |

AUTORISÉS



Les plaques d'amiante fibrociment sont reprises gratuitement sur la déchèterie professionnelle pour les habitants munis d'un badge (se renseigner auprès du gardien).



Préparez votre visite avec **MonServiceDéchets**
à retrouver dans votre appli "Nevers dans ma poche"

—6. Nevers Agglomération engagée dans la transition écologique

Avec l'ouverture de l'écocentre des Grands Prés en octobre 2024 et celle de l'écocentre du Pré-Poitiers le 2 septembre, 2 sites innovants, nouveaux cœurs battants du réemploi, **Nevers Agglomération s'engage résolument en faveur de la transition écologique, d'une gestion des ressources et une économie circulaire, pérennes et responsables.**

Située à seulement 2 heures de Paris en voiture ou en train, la communauté d'agglomération de Nevers rassemble 14 communes, dont Nevers, la capitale du département de la Nièvre.

Depuis 2003, Nevers Agglomération s'attache à développer des actions et des compétences au service de ses 67 000 habitants et à renforcer l'attractivité d'un territoire innovant, accueillant, riche culturellement, touristiquement et économiquement.



Depuis plusieurs années, Nevers Agglomération s'engage dans des démarches d'économie circulaire et de réduction des déchets, avec notamment sa labellisation « **Territoire Zéro déchet zéro gaspillage** » en 2015 ou encore son Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2021-2026, qui définit les objectifs en matière de réduction des déchets et les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Écocentre des Grands Prés

PLAN

1 Déchèterie

2 Points d'apports volontaires

Textiles, linge, chaussures, huile, verre, pneus

3 Préau des matériaux, végétaux et gravats

4 Recyclerie



Écocentre Pré-poitiers

PLAN

1 Déchèterie

2 Points d'apports volontaires

Textiles, linge, chaussures, huile, verre, pneus

3 Préau des matériaux, végétaux et gravats



CONTACTS PRESSE
Direction de la communication
redaction@nevers-agglo.fr

et

SUEZ
Fabrice MARTIN
fabrice.martin@suez.com
06 48 60 29 44